

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 19 décembre, à 20 h, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Rouvère à ST MEARD, sous la Présidence de Mme Claude COUDRIER, Présidente.

Date de convocation des membres du Conseil : 13 décembre 2012

Nombre de membres en exercice : 34

Etaient présents : ANDRIEUX Fernand, BARA Alexandre, BELLIER J.C., BONNICHON Béatrice, CHATENET Henri, CARRIAT Béatrice, CLIQUET Bernard, COUDRIER Claude, COUEGNAS David, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, FOUR Franck, FRACHET Lucien, LORMAND Nadine, LAPAQUETTE Jean, LASSUS Jean-Claude, FOUCHER Gregory, MONTAUDON Marc, MONZAUGE Christian, PIEDFORT Mireille, PORTEFAIX Olivier, QUANTY Alain, SAUTOUR Jean-Claude, TEYSSERE Geneviève, JARRAUD Jeanine, ZRAK Marie-Hélène

Absents représentés : Henri, VIGUIE Michel par JARRAUD Jeanine, MONTAUDON André par FOUCHER Gregory, LAFARGE Thierry par LORMAND Nadine

Absents non représentés : PATELOUP Jean-Claude PEYROUT Jean-Jacques

Secrétaires de séance : JARRAUD Jeanine, FOUCHER Gregory

Absents excusés : LE GOUFFE Yves LAVAUD Henri, PELINARD Colette VERGER Roland

OBJET : Délibération n°2012-50 : INSTALLATION DÉLÉGUÉS DE LINARDS ET 1 MEMBRE DU BUREAU

Madame la Présidente communique la délibération n° 2012/44 du Conseil municipal de LINARDS qui désigne ses délégués au Conseil communautaire comme suit :

Titulaires : SAUTOUR Jean-Claude, BONNICHON Béatrice, CHATENET Henri, CLIQUET Bernard, BELLIER Jean-Claude

Suppléants : DOUDARD Dominique, CHAPUT Bernard, MORELET Claude, FRAISSEIX Olivier, HEUZARD Marie-Noëlle.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **installe les conseillers communautaires délégués de la commune de Linards comme indiqué ci-dessus,**
- **élit M. SAUTOUR Jean-Claude membre du Bureau, représentant la commune de Linards.**

OBJET : Délibération n°2012-51 : INSTALLATION DÉLÉGUÉS DE LA CROISILLE/BRIANCE

Madame la Présidente communique la délibération n° 2012-351 du Conseil municipal de LA CROISILLE/BRIANCE qui désigne ses délégués au Conseil communautaire comme suit en remplacement de MM Prugnaud Eric et Ruchaud Jean-Paul:

Titulaire : FRACHET Lucien

Suppléante : MURRAY Sally

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **installe les conseillers communautaires délégués de la commune de LA CROISILLE/BRIANCE comme indiqué ci-dessus.**

OBJET : Délibération n°2012-52/CINÉMA/TRAVAUX 2013

Madame la Présidente expose que des travaux de toiture et de mise aux normes des installations électriques se révèlent nécessaires sur le bâtiment du cinéma Le Colisée. Le plan de financement est proposé comme suit

Bâtiment du Cinéma sis à Châteauneuf-la-Forêt :

- travaux d'installations électriques pour mise aux normes : montant estimé à **5 658,95 € H.T.**
- travaux de réfection de toiture : montant estimé à **58 430 € H.T.**

Cinéma : service assujetti à la TVA- plan de financement présenté H.T.

DÉPENSES	HT	RECETTES	H.T.
réfection toiture	58 430,00	Conseil Général sollicité 20%/ H.T.	12 817,79
mise aux normes instal. électrique	1 487,35	Etat D.E.T.R. sollicitée 20%/H.T.	12 817,79
travaux accessibilité électricité	4 171,60	<i>sous-total</i>	25 635,58
		fonds propres Briance-Combade	38 453,37
TOTAL	64 088,95	TOTAL	64 088,95

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite le bénéfice des subventions prévues pour ce type d'opération

OBJET : Délibération n°2012-53/BIBLIOTHEQUE/TRAVAUX 2013

Madame la Présidente expose que des travaux de toiture se révèlent nécessaires sur le bâtiment de la Bibliothèque sise à Châteauneuf-la-Forêt. Le plan de financement est proposé comme suit :

- travaux de réfection totale de la toiture :

DÉPENSES	HT	TTC	RECETTES	
travaux toiture	18 125	21 677,50	Conseil Général sollicité 25%/ H.T.	4 531,00
			Etat D.E.T.R. sollicitée 20%/HT	3 625,00
			FCTVA (en 2013 :16,586%)	3 595,40
			<i>sous-total</i>	11 751,70
			fonds propres Briance-Combade	9 925,80
TOTAUX	18 125	21 677,50	TOTAL	21 677,50

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite le bénéfice des subventions prévues pour ce type d'opération.

OBJET : Délibération n°2012-54/GYMNASE/TRAVAUX 2013

Madame la Présidente expose que des travaux de toiture se révèlent nécessaires sur le bâtiment du Gymnase sis à Châteauneuf-la-Forêt.

Le plan de financement est proposé comme suit :

DÉPENSES	HT	TTC	RECETTES	
remplacement 4 portes anti-panique	16 109,80	19 267,32	Conseil Général sollicité 25%/ H.T.	6 758,15
réfection vestiaires	10 922,80	13 063,67	Etat D.E.T.R. sollicitée 20%/HT	2 184,56
			FCTVA (en 2013 :16,586%)	5 362,42
			<i>sous-total</i>	14 305,13
			fonds propres Briance-Combade	18 025,86
TOTAUX	27 032,60	32 330,99	TOTAL	32 330,99

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite le bénéfice des subventions prévues pour ce type d'opération.

OBJET : Délibération n°2012-55/CONVENTION COLLECTE ENCOMBRANTS/AVENANT 2

Madame la Présidente expose que La convention de collecte des encombrants avec l'association « Le Monde allant vers » a été signée le 18 mai 2010 au prix de :

- 1,35 € TTC/km parcouru - 20 € TTC par heure travaillée.

A compter de 2013, l'association sollicite :

-1,40 € TTC/km parcouru - 21 € TTC par heure travaillée.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'accepter à compter du 01.01.2013 les tarifs suivants :

-1,40 € TTC/km parcouru - 21 € TTC par heure travaillée.

et charge Mme la Présidente de signer l'avenant n°1 à la convention en date du 18 mai 2010.

OBJET : Délibération n°2012-56/CINÉMA/TARIF LUNETTES 3D

En outre, un tarif pourrait être appliqué pour la location de lunettes permettant de visualiser les films en 3D. Le prix conseillé se situe entre 1€ et 2 €, TVA et TSA incluses.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de fixer comme suit pour le service « cinéma » à compter du 01.01.2013 le prix de location des lunettes 3D : 1,50 €, TVA et TSA incluses.

OBJET : Délibération n°2012-57/INDEMNITÉ SUJÉTIONS/DIRECTRICE MICRO-CRÈCHE

Madame la Présidente expose que l'Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants sociaux-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants pourrait être attribuée à la directrice de la micro-crèche, titulaire du diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Montant annuel de référence : 950 €, à affecter d'un taux de 1 à 5.

Le montant maximum qui peut être alloué est de : $950 \times 5 = 4750$ €/an, enveloppe globale, soit/12 = 395,83/mois.

L'autorité territoriale fixe ensuite librement le taux individuel.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de voter l'enveloppe globale de l'Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires au montant suivant : $950 \times 5 = 4750$ €/an.

OBJET : Délibération n°2012-58/CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} classe

Madame la Présidente expose qu'un agent du grade d'agent technique de 2^{ème} classe est lauréat de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il est proposé, à compter du 1er janvier 2013 :

- de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet ; actuellement IB 310 mensuel brut : 1 444,65 €

- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, IB 323 mensuel brut : 1 453,91 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide, à compter du 01.01.2013 :

- de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,

- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

OBJET : Délibération n°2012-59 /CRÉATION POSTE ATTACHÉ PRINCIPAL

Madame la Présidente expose que des informations délivrées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en novembre 2012 montrent que l'agent exerçant au grade d'attaché peut accéder par avancement au grade d'attaché principal depuis le 1^{er} janvier 2012. Il est proposé à compter de cette même date de :

- supprimer le poste d'attaché à temps complet, actuellement IB 801 mensuel brut : 3 046,73 €
- créer un poste d'attaché principal à temps complet, IB 821 mensuel brut 3 116,19 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide, à compter du 01.01.2012 :
- de supprimer le poste d'attaché à temps complet,
- de créer un poste d'attaché principal à temps complet.

OBJET : Délibération n°2012-60/SPANC/TARIFS

Madame la Présidente propose les nouveaux tarifs du service SPANC à compter du 01.01.2013.

- le diagnostic des installations d'assainissement existantes est de 60 € depuis le 01.01.2011 ; il est proposé à 65 € au 01.01.2013,
- installations neuves ou en réhabilitation : il est proposé de fixer le tarif comme suit à compter du 01.01.2013 :
 - * instruction du dossier et délivrance d'un avis : 130 €
 - * contrôle de réalisation : 130 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide, de fixer les tarifs du service SPANC comme suit pour les demandes déposées à compter du 01.01.2013 :

- diagnostic des installations d'assainissement existantes : **65 €**
- installations neuves ou en réhabilitation :
 - * instruction du dossier et délivrance d'un avis : **130 €**
 - * contrôle de réalisation : **130 €**

OBJET : Délibération n°2012-61/DÉLÉGUÉS AU P.N.R. MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Briance-Combade a décidé d'adhérer au P.N.R. Millevaches en Limousin par délibération du 5 avril 2012. La délibération n° 2012-35 a désigné un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au Comité syndical du P.N.R. Toutefois, ces personnes siégeant déjà pour représenter leur commune, ne peuvent représenter la Communauté de Communes au sein de la même instance.

Il convient donc de désigner deux autres délégués.

En outre, il convient de préciser que l'adhésion au P.N.R. Millevaches repose sur l'approbation de la charte ad hoc datée de mai 2004.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- adopte la charte du P.N.R. Millevaches en Limousin en date de mai 2004,
- élit les conseillers suivants pour siéger au Comité syndical du P.N.R. Millevaches en Limousin :
 - * délégué titulaire : M. Lucien FRACHET
 - * déléguée suppléante : Mme Jeanine JARRAUD

OBJET : Délibération n°2012-62/POSTE TECHNICIEN SPANC

Madame la Présidente rappelle que le SPANC, (service public d'assainissement collectif) a été créé par délibération en date du 4 mars 2009. Il s'agit à ce jour, de définir le poste de technicien dédié à la mise en œuvre du service.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} mars 2013, un poste de technicien du service SPANC à temps complet, rémunéré en référence à la grille de la fonction publique territoriale en tenant compte de l'éventuelle ancienneté dans l'exercice de ce type de mission et pourvu par voie statutaire ou contractuelle.

OBJET : Délibération n°2012-63/SPANC/DEMANDE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Madame la Présidente indique que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut subventionner l'extension du service SPANC en régie au contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dans le cadre de l'extension du service SPANC au contrôle des installations neuves à compter de l'année 2013, décide de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne les aides relatives :

- à l'extension du service,
- à l'instruction et au contrôle des installations neuves.

OBJET : Délibération n°2012-64/SPANC/TARIFS

Diagnostic/Installations existantes : Madame la Présidente rappelle que le tarif pour le diagnostic des installations d'assainissement existantes est de 60 € depuis le 01.01.2011 et propose de le porter à 65 € à compter du 01.01.2013.

Installations neuves ou assimilées : Dans la perspective de l'extension du service SPANC aux demandes d'installations neuves ou assimilées, il est proposé de fixer le tarif comme suit à compter du 01.01.2013 :

- instruction du dossier et délivrance d'un avis : 130 €
- contrôle de réalisation : 130 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les tarifs du SPANC seront les suivants à compter du 01.01.2013 pour les dossiers qu'il instruit :

- diagnostic/installation existante : 65 €
- installation neuve ou assimilée :
 - * instruction du dossier et délivrance d'un avis : 130 €
 - * contrôle de réalisation : 130 €.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 26 décembre 2012.
La Présidente,
Claude COUDRIER*